Ville de Saint Martin d'Hères

République Française

# Rapport du budget primitif 2018

## Conseil municipal du 19 déc. 2017

ville de
+ de 10 000 habitants

dynamique et solidaire
saintmartindheres.fr

# Sommaire

**Introduction** ..... 5
**1 - Un budget maîtrisé** ..... 6
1.1. Rappel sur les contraintes de la loi de finances ..... 6
1.2. Autres recettes et recherches de partenariats ..... 7
1.3. Les dépenses de personnel ..... 9
1.4. Améliorations de gestion ..... 11
1.5. L'excédent reporté, la dette, les subventions d'investissement ..... 14
1.6. les équilibres du budget ..... 15
**2 - Des projets phare et des orientations politiques réaffirmées** ..... 16
2.1. Éducation santé ..... 16
2.2. Vie culturelle, associative et sportive ..... 18
2.3. Développement durable urbain ..... 19
2.4. Habitat, cadre de vie et citoyenneté ..... 20
2.5. Ressources et moyens ..... 23
**3 - Investissements** ..... 25
3.1. Développement urbain ..... 25
3.2. Aménager la ville pour embellir le cadre de vie ..... 25
3.3. Favoriser l'accès pour tous au service public ..... 26
3.4. Prévenir les risques ..... 27
3.5. Vie sociale et citoyenneté ..... 27
3.6. Maintien d'un patrimoine de qualité ..... 28
3.7.Moyens des services ..... 29
**4 - Le budget annexe Mon Ciné** ..... 30

# 1. Introduction

Cette année, le vote du budget intervient au mois de décembre, il correspond à un moment important pour les habitants et les élus puisqu'il traduit budgétairement les orientations politiques de notre majorité.

Les priorités fixées par la majorité pour le mandat sont les suivants :

- Un service public fort, de qualité et de proximité répondant aux besoins de la population.
- Un investissement conséquent dans le domaine de l'éducation, source d'émancipation et de construction d'un esprit critique.
- Un soutien à l'action sociale et aux politiques de solidarité à travers le CCAS.
- La reconnaissance des associations Loi 1901 comme actrices du lien social.
- Le développement de la ville à travers des aménagements variés et équilibrés en concertation avec les acteurs locaux et en réponse aux besoins des habitants (logement notamment).

La crise que nous subissons n'est pas la même pour tout le monde. Au premier semestre 2017, les bénéfices des entreprises du CAC 40 ont augmenté de 26,3 %, dépassant ainsi les 52 milliards d'euros. Dans le même temps, le nouveau Président de la République annonce 50 milliards d'économie pour l'État, dont 13 milliards d'euros pour les collectivités locales.
Une fois de plus, l'échelon de proximité est mis à mal. Ainsi, en moins de dix ans nos services publics de proximité se verront amputés de près de 25 milliards d'euros.

Depuis plus de 70 ans, la ville de Saint-Martin-d'Hères, à travers ses politiques volontaristes, agit pour réduire les inégalités sociales sur son territoire. Aujourd'hui, maintenir ces politiques c'est montrer notre résistance face aux politiques libérales avancées comme seule réponse possible pour résoudre la crise.

Dans ce document, le maire et la majorité municipale s'emploient à faire avancer la ville et à construire son avenir, en étant impliqués au quotidien en faveur de l'emploi et tout ce qui participe à l'amélioration des conditions de vie des femmes, des hommes et des enfants, tout ce qui participe à leur émancipation.

# 1 - Un budget maîtrisé

Comme prévu par la lettre de cadrage budgétaire, le budget primitif de la ville de Saint-Martin-d'Hères s'inscrit dans une maîtrise dictée par le contexte de rigueur imposé aux collectivités territoriales. Malgré une gestion s'inscrivant dans l'anticipation depuis plusieurs années et le bénéfice d'un excédent issu d'une recette exceptionnelle en 2012, la ville fait en effet partie des collectivités disposant d'une certaine fragilité : des marges de manœuvre très faibles en matière de fiscalité et une dépendance importante aux dotations, en baisse ces dernières années.

## 1.1. Rappel sur les contraintes de la loi de finances

L'analyse des effets des différentes dispositions du projet de loi de finances et du projet de loi de programmation des finances publiques 2018-2022 sur le budget de Saint-Martin-d'Hères a été présentée de façon détaillée dans le document du débat d'orientations budgétaires.
*Il faut en retenir les points principaux suivants :*

- l'enveloppe des concours financiers de l'État aux collectivités reste stable, sur plusieurs exercices. Les variations à la hausse de certaines enveloppes seront donc financées par les différentes variables d'ajustement. Il n'y aura en revanche pas de ponction de la dotation forfaitaire (compte 74111) au titre de la contribution au redressement des finances publiques comme il y a eu au cours des trois derniers exercices. La dotation forfaitaire sera donc maintenue à son niveau de 2017, avec un écrêtement à hauteur de 80 % de celui de 2017, donc 4 892 378 €.
- La réforme visant à dégrever (progressivement) 80 % des contribuables de la taxe d'habitation n'aura pas d'incidence budgétaire à court terme sur les recettes communales. L'État se substituera entièrement au contribuable dégrevé et les recettes seront donc stables (compte 73111).
- L'enveloppe des dotations de péréquation sera revue en légère hausse pour 2018, ce qui engendre une inscription de +3 % par rapport à la recette de 2017 pour la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (compte 74123, 4 347 476 €). La dotation nationale de péréquation est en revanche diminuée de 5 % sur la base de l'évolution moyenne constatée entre 2014 et 2017 (compte 74127, 461 246 €).
- Le Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle, reversé par le Département et qui fait partie des variables d'ajustement depuis 2017, est diminué de 17 % conformément à la loi de finances (compte 74832, 1 007 164 €, -17 % par rapport à la recette 2017). Pour mémoire, cette recette était de près de 1,5 M€ en début de mandat.
- La Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP), nouvellement intégrée dans les variables d'ajustement, est diminuée de 18 % par rapport au réalisé 2017 (compte 748313, 153 450 €).
- En revanche, contrairement aux allocations de compensation de la taxe professionnel (TP), les allocations compensatrices de la taxe d'habitation (TH) et de taxe foncière (TF) – comptes 74834 et 74835 – ne devraient pas être impactées (montants maintenus dans le budget).

Contribution des collectivités à la réduction du déficit public :
2012 - 2016 :
**- 10 Mds€**

2017 - 2022 :
**- 13 Mds€**

## ÉVOLUTION DES DOTATIONS D'ÉTAT

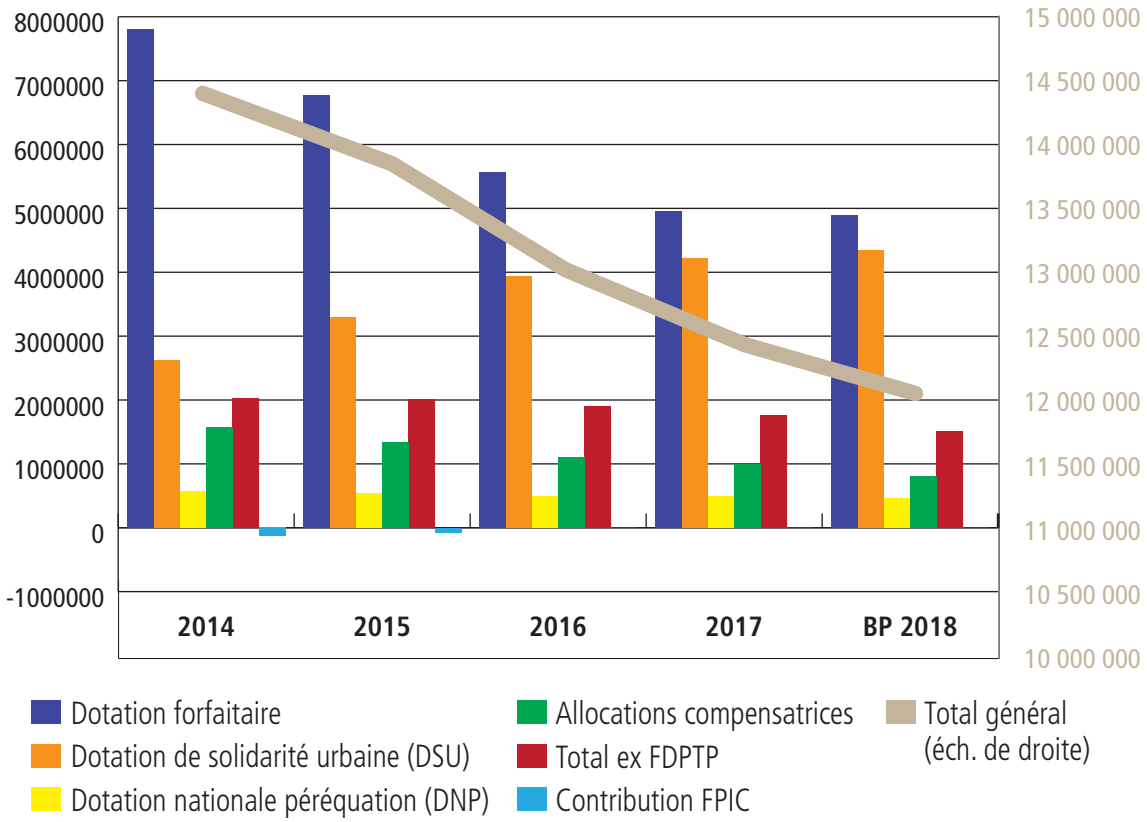


# 1.2. Autres recettes et recherches de partenariats

Depuis de nombreuses années, la ville de Saint-Martin-d'Hères a su développer une propension et un certain savoir-faire pour valoriser ses actions et chercher des co-financements. Cette capacité à rechercher des partenariats se vérifie y compris en investissement.

Outre la légère baisse des financements de la politique de la ville, le chapitre 013 **atténuation de charges** est marqué par la baisse du remboursement d'assurance (-102 k€ de BP à BP) du fait de l'allongement de la carence, au global moins coûteuse pour la ville (économies en dépenses plus importantes que la baisse des recettes).

Au global, le chapitre 70 **produits des services** diminue légèrement, marqué par la réforme de la politique tarifaire (voir 2.1) et la suppression de l'inscription de refacturations de l'entretien des zones d'activité à la Métro. L'entretien n'ayant pas été abordé par la Clect (Commission locale de l'évaluation des charges transférées), contrairement à ce qui était prévu, les recettes 2017 sur ce poste ne seront pas encaissées. Elles n'ont donc pas été intégrées dans cette construction budgétaire et, si besoin, celles-ci seront modifiées par une décision modificative, suite à la Clect qui abordera ce dossier au cours du premier semestre 2018.

Le chapitre 73 **impôts et taxes** est en hausse de 523,7 k€, soit +1,5 % de BP 17 à BP 18. Les recettes fiscales ont été augmentées de 1 % pour tenir compte de l'évolution "naturelle" des bases (hausses de 1,2 % des bases de TH, de 1,3 % des bases de TF et baisse des bases de la taxe foncier non bâti) ; il semblerait que la revalorisation nominale au niveau national soit de 0,9 %. À partir de 2018 cependant, la revalorisation annuelle des valeurs locatives ne sera plus basée sur la prévision d'inflation de l'année à venir mais sur l'inflation constatée sur la dernière année.
Sur ce même chapitre, l'inscription des droits de mutations (compte 7381) a été augmentée de 180 k€, au niveau du montant réalisé en 2016 (980 k€). Cette recette est redevenue dynamique et devrait bénéficier de l'adoption du PLU.

L'inscription du montant de **l'attribution de compensation** est en hausse pour se conformer à la délibération du 30 novembre 2017 (approbation du rapport de la Clect du 15 novembre) ; les modifications de 2018 (notamment du fait de la poursuite des débats sur la Gemapi, du travail probable sur les ZA/ZI) seront mises en évidence en décision modificative.
Enfin, la taxe locale de publicité extérieure (compte 7368) augmente de 50 k€ de BP à BP. Pour la 3e année consécutive, la ville va poursuivre son partenariat avec le prestataire extérieur afin de suivre au plus près le recouvrement de cette taxe. Pour rappel, elle concerne 290 entreprises redevables sur 340 entreprises environ recensées sur le territoire de Saint-Martin-d'Hères. Les services municipaux restent les principaux interlocuteurs des entreprises sur cette question.

Le chapitre 74 **dotations et participations** est en diminution de près de 74,5 k€ de BP17 à BP18 (près de 0,5%). Ceci s'explique essentiellement par la réduction du montant budgété pour la Dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU, compte 74123) qui avait été surestimée au BP 2017. Par rapport au montant effectivement perçu, la DSU est en hausse de 3 % (voir 1.1).
En dehors des dotations d'État abordées plus haut, les services de la ville se mobilisent fortement pour ouvrir ou consolider des partenariats.
Ainsi, côté Caf, les recettes atteignent près de 2,7 M€ (compte 7478). Le Contrat enfance jeunesse (CEJ) est en diminution mais les financements des accueils périscolaires que la ville s'est efforcée de "qualifier" depuis 5 ans ont permis de déclarer progressivement certaines écoles de la commune en accueils auprès de la Caf. En 2018, 100 % des temps périscolaires seront déclarés en vue d'une recette atteignant 350 k€ (+218 k€ par rapport au BP 2017).
Le Pacte culturel triennal (2016-2018) signé avec le ministère de la Culture selon lequel chaque partie s'engage à maintenir ses financements en faveur de la culture demeure une consolidation jusqu'à fin 2018. De façon générale, l'antériorité des pratiques municipales dans le domaine culturel conforte la reconnaissance des différents partenaires institutionnels (Europe, État, Région, Département…) dont le soutien est augmenté de plus 20 k€ (environ 337 k€ au global).
Il est à noter que la Région reconduit le label "scène régionale" au regard de la programmation de L'heure bleue (45 k€), que le festival "Hip-Hop don't stop" ainsi que la médiathèque ont reçu la reconnaissance du Conseil départemental (15 k€), et que les Orchestres à l'école (OAE) celle de l'État (Direction régionale des affaires culturelles + 10 k€).

## RÉPARTITION DES RECETTES ENTRE 2014 ET 2018

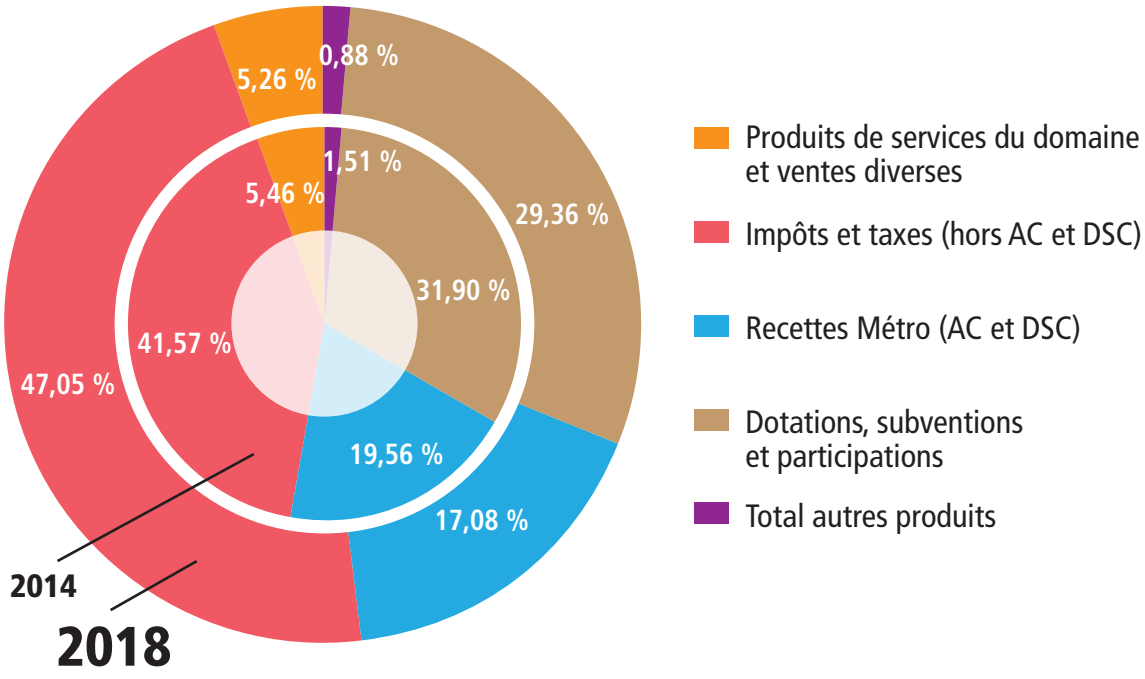

Le Service communal d'hygiène et de santé répond à des appels à projets et propose des actions dans le cadre de la politique de la ville, lui permettant de percevoir des subventions (montant 2017 : 49 k€). Par ailleurs, la facturation des interventions et la participation des professionnels de santé adhérents à la collecte des déchets de soins génèrent également des recettes (10,6 k€ en 2016). Les actions entrant dans le cadre des missions de prévention sont soutenues financièrement par les partenaires (Métro, Agence régionale de santé, Département) ; pour les réaliser, le service a d'ailleurs besoin de s'assurer l'appui d'experts autres que municipaux ce qui engendre un surcoût mais reste indispensable à la construction des projets et s'avère nécessaire pour construire le contrat local de santé du territoire martinérois lequel le conforte vis à vis des partenaires.

## 1.3. Les dépenses de personnel

Dès la fin de l'année 2013, les élus et la Direction générale ont validé un **schéma directeur des ressources humaines** fixant des objectifs ambitieux et volontaristes s'inscrivant dans un contexte de bouleversements de l'organisation territoriale et de contrainte financière.
13 axes prioritaires touchant aux différents champs de la fonction ressources humaines ont contribué à contenir la masse salariale, ceci grâce notamment à un réel investissement et aux propositions d'optimisation réalisées par les services tout en préservant le climat social et la qualité du service public assuré par la collectivité.

La mise en place de **la Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC)**, initiée dès l'année 2014, a déjà apporté des améliorations notamment car :

- elle a permis la mise en place d'une réflexion stratégique et d'anticipation avec une meilleure prise en compte des compétences des agents dans les orientations de la collectivité, la détermination de facteurs-clés d'évolution et l'examen des conséquences sur le volume des emplois et la nature des compétences requises,
- elle a contribué à accroître la légitimité de la fonction RH en lui fournissant des arguments pour valoriser les capacités objectives des ressources disponibles et a aussi favorisé une meilleure cohérence entre ses différents champs, recrutement, mobilité, formation, reconversion, maintien à l'emploi qui sont intégrés dans une vision d'ensemble,
- concernant les redéploiements, elle a, dans la mesure du possible, rempli sa fonction en traitant dans des conditions acceptables des redéploiements internes ou externes qui ont pu être anticipés, préparés et accompagnés,
- concernant l'organisation du travail, elle a apporté un éclairage sur la richesse des métiers de la collectivité, permettant parfois d'en requalifier certains. La mise en place du document unique et les améliorations apportées aux conditions de travail et à la sécurité des agents, ainsi que l'identification des métiers pénibles permettent de déployer progressivement une politique visant à réduire l'absentéisme et à organiser des parcours professionnels axés sur la prévention,
- Enfin, la connaissance pointue qu'elle a apporté sur les fonctions exercées et les compétences mises en œuvre a servi à asseoir la politique de rémunération avec la mise en place du Rifseep basé sur l'exercice des fonctions et une politique de promotion qui évolue aussi sur la prise en compte de l'évaluation des compétences des agents.

À l'instar des budgets précédents, le budget primitif 2018 s'inscrit dans la continuité de cette démarche. En matière de ressources humaines, les principaux postes de dépenses structurelles sont les suivants :

### *Effets du glissement vieillesse technicité et réformes statutaires et réglementaires*

Les avancements d'échelons et promotions sont budgétés à hauteur de 235 k€, l'augmentation des charges patronales (CNRACL, Ircantec et accidents du travail) à 50 k€. Le report d'un an des effets du PPCR permet de différer d'un an la dépense estimée à 156 k€. Enfin, l'augmentation du Smic annoncée de 1,2 % prévue au 1er janvier 2018 générera une indemnité différentielle pour un montant de 142 k€ (260 agents concernés).

L'effet financier de la réinstauration du jour de carence n'a pas été comptabilisé car sa mise en place en 2012 sous le quinquennat de N. Sarkozy n'avait pas eu d'effet sur l'absentéisme de la collectivité.

### *L'évolution des effectifs prévue*

En raison de réorganisations à l'occasion de départs à la retraite ou de mobilités externes, la suppression de 15 postes a été anticipée et devrait générer une économie de 255 k€. Le réajustement des effectifs (augmentations de temps de travail, titularisations d'agents sur postes permanents, reclassement d'aides à domicile…) et la création de deux postes permanents atteindra un montant de 209 k€.
L'effet de noria" des recrutements est estimé à une économie d'environ 161 k€.

### *Le budget alloué aux remplacements d'agents indisponibles*

La volonté politique est de maintenir l'effort consenti en 2017. Ainsi, le budget alloué en 2017 est reconduit pour l'année 2018 pour un total de 3,4 M€. Ce montant concerne l'enveloppe globale et les enveloppes spécifiques gérées par les directions opérationnelles, il est calculé à partir des évolutions des années précédentes.

### *La politique de maintien à l'emploi*

Axe prioritaire du schéma directeur, la masse salariale consacrée aux agents à reclasser dans le cadre d'inaptitudes ou de redéploiements diminue d'année en année, grâce à une politique active et volontariste de reclassement sur des postes pérennes. Pour l'année 2018, une économie de 200 k€ est inscrite.

### *La politique de rémunération et de promotion*

Avec une enveloppe supplémentaire de 150 k€ sur trois ans, la ville est la première collectivité de l'agglomération à avoir mis en place le nouveau régime indemnitaire Rifseep, assis sur la reconnaissance des fonctions exercées grâce à l'état des lieux réalisé dans le cadre de la GPEC. Cette enveloppe est utilisée au fur et à mesure de la sortie des décrets et applications par l'État concernant les niveaux et plafonds de Rifseep applicables aux différentes filières. Une enveloppe de 70 k€ sera consacrée cette année aux avancements de grade et à la promotion interne des agents. Pour information, la collectivité tiendra pour la première fois sa Commission administrative paritaire (CAP) au premier trimestre 2018.

### *La politique de formation*

L'effort consenti par la ville en matière de formation professionnelle pour ces agents est maintenue en 2018 à hauteur de 160 k€. Cette politique sera confortée par le nouveau réglement et le plan de formation prévus au Comité technique (CT) de juin 2018.
Ce montant s'ajoute au 0,9 % de la cotisation au CNFPT. Il est à souligner que la baisse de la cotisation de 0,1 % a entraîné de facto une baisse de l'offre de formation pour nos agents.

### *La politique sécurité et conditions de travail et l'amélioration de la qualité de vie au travail des agents*

Avec la création d'un service environnement du travail et relations sociales à la fin de l'année 2015, la ville s'est engagée dans la réalisation progressive du document unique. Ce travail a d'ores et déjà couvert 10 équipements de la collectivité et autant d'unités de travail et permet d'identifier les risques professionnels liés à la structure mais également aux métiers, offrant les éléments permettant d'asseoir une politique de prévention des risques et d'amélioration des conditions de travail. Ce travail contribue également à donner des éléments d'analyse de l'absentéisme et de l'accidentologie qui permettra de mettre en place en 2018 des plans d'actions concrets.
Le travail engagé avec l'Institut d'administration des entreprises (IAE), chaire management de la santé au travail, permettra en 2018 d'établir un diagnostic des risques psychosociaux et de compléter la politique de prévention des risques et d'amélioration de la vie au travail.

Cette politique s'est d'ores et déjà mise en place et des aménagements de postes de travail ont été réalisés (sièges ergonomiques, équipements auditifs pour certains agents, etc.) fruit de la collaboration entre le service et la médecine du travail (16,5 k€ prévus au BP 18).
La ville recourt par ailleurs aux services d'une assistante sociale et d'une psychologue du travail mutualisées avec d'autres collectivités. Une ergonome et une sophrologue mises à disposition par le CCAS contribuent à cette approche pluridisciplinaire.
Enfin la ville engagera en 2018 la 2e phase du schéma directeur des locaux ville, permettant de continuer à améliorer les conditions de travail de ses agents et de répondre spécifiquement au problème des locaux du CCAS.

## 1.4. Améliorations de gestion

Depuis plusieurs années, les équipes municipales sont mobilisées pour proposer une réponse adaptée aux habitants tout en contenant les dépenses budgétaires. Outre la recherche de partenariats ou de nouvelles recettes évoquée précédemment, celles-ci sont amenées à rechercher des solutions d'amélioration de gestion qui puissent aussi correspondre aux besoins nouveaux des usagers. Un certain nombre est présenté ici.

### *Adaptation*

Ainsi, le budget primitif 2018 du Centre de planification doit s'inscrire dans un contexte de réduction progressive et régulière des dotations de l'État (2015 : 141 k€, 2016 : 126,9 k€ et 2017 : 118,3 k€) avec une adaptation budgétaire permanente (hors consultations).

Autre exemple, avec le même nombre d'agents et de postes, les communes, à l'instar de Saint-Martin-d'Hères vont devoir absorber des compétences supplémentaires dans le domaine de l'État civil et des démarches citoyennes. Depuis le 20 mars 2017, comme pour les passeports, l'instruction des dossiers des cartes nationales d'identité a été déterritorialisée, ce qui a engendré le doublement du nombre de demandes de CNI sur la commune. Le service est également confronté à la montée en puissance des demandes dématérialisées des actes d'état civil (Comedec). Enfin, les services communaux vont être concernés par le transfert de compétences jusqu'ici assumées par les tribunaux (sans aucune compensation financière) : changements, adjonctions, suppressions de prénoms et de noms, Pacs, … émanant de la loi de modernisation de la justice du XXIe siècle.

### *Dématérialisation, informatisation*

La centralisation et la modernisation de **l'accueil des familles** à la Direction éducation enfance jeunesse, se poursuivra avec les prestations de petite enfance, mais aussi la mise en place effective du nouveau logiciel et la généralisation du paiement en ligne.

Divers projets de lancement ou approfondissement de la dématérialisation vont être réfléchis. Après une phase pilote, le déploiement du logiciel de **gestion des délibérations** "Webdelib" devrait se poursuivre, afin qu'il soit utilisé par l'ensemble des services début 2018. Ce logiciel garantit notamment une meilleure transparence des circuits de validation, et permet un gain de temps dans la gestion des séances du conseil municipal (le développement du logiciel est inclus dans le contingent du Sitpi, en 2017 5,6 k€ ont été consacrés à son déploiement).

Par ailleurs, la ville a déjà commencé à s'équiper, pour faire face à l'importante réforme attendue pour octobre 2018 dans le domaine des **marchés publics** : à cette date, l'ensemble des procédures et des échanges avec les entreprises devront être dématérialisés. De même, dans le domaine de la comptabilité, 2018 est la 2e année du déploiement (national) du processus de réception dématérialisée des **factures** : à compter du 1er janvier 2018, les entreprises de plus de 250 salariés devront envoyer leurs factures sous format électronique et pourront suivre leur traitement. Saint-Martin-d'Hères a fait le choix d'une organisation permettant, à terme, d'alléger la charge de traitement des factures entrantes.

***Réponse aux usagers***

Dans le domaine de l'enfance, l'été 2017 a permis d'expérimenter une offre de **mini-camps** remplaçant l'offre de colonies de vacances. L'année 2018 devrait permettre de faire vivre pleinement ce dispositif qui s'appuie sur le principe d'un départ sur 5 jours, à proximité (moins de 1 h 30 de trajet), accompagné de deux animateurs municipaux. Ce volet fait partie de la politique globale d'adaptation et de confortation du volet qualitatif des prestations périscolaires et extrascolaires (65 k€ inscrits au BP 18 pour ces mini-séjours).

Afin de limiter les frais de locations de lignes d'eau et de mieux répondre au personnel enseignant (permettre un accès simplifié et généralisé aux séances de natation), la ville confirme une ouverture anticipée de la **piscine municipale** au printemps (mois de mai) pour les scolaires. Pour le service de maintenance des équipements sportifs, cela engendre une hausse budgétaire de 3 k€, mais 5 k€ d'économies de location de lignes d'eau.

Les réflexions du groupe de travail **événementiel** permettant d'adapter la réponse municipale aux usages et attentes des habitants tout en maîtrisant les budgets devraient se poursuivre.

***Rigueur, optimisation***

Concernant les **assurances**, suite à la procédure d'appel d'offres en 2017 les nouveaux contrats "dommage aux biens" et "flotte automobile" vont commencer au 1er janvier 2018. En raison notamment du faible taux de sinistralité (nombre de sinistres déclarés sur les 4 dernières années), en partie grâce au suivi rigoureux des services, les assureurs ont fait des offres économiquement très intéressantes pour la ville permettant de réduire considérablement le budget alloué à ce poste (119,3 k€ inscrits au BP 18 pour les primes d'assurance alors que la prévision était de 221,3 k€ au BP 17).

La **gestion active du patrimoine**, permettant une occupation et une intervention optimisées sur les locaux de la ville, devrait être consolidée par le recrutement d'un gestionnaire de patrimoine et l'acquisition d'un logiciel (budgété à 25 k€). Les efforts déjà entrepris dans ce domaine, par l'ensemble des services intervenants, ont permis une réduction considérable des dépenses (taxes foncières, charges, frais d'énergies, maintenance, assurance,…). L'objectif est de les rendre plus visibles et de les rationaliser encore davantage, notamment dans un contexte de relocalisation des services prévue prochainement.

La ville a engagé une réflexion sur l'organisation de la fonction **entretien des locaux municipaux** afin de développer et garantir la qualité du service public par la propreté et l'hygiène des locaux, d'améliorer les conditions de travail des agents, de maîtriser les coûts et faire progresser l'efficience de la fonction entretien en optimisant le dimensionnement des ressources, d'adapter l'organisation de la fonction entretien aux évolutions du moment (nouveaux rythmes scolaires, modernisation des techniques, complexification de la structure des bâtiments,etc.). 15 k€ sont prévus en 2018 pour un accompagnement et des formations.

Par ailleurs, le budget 2018 se traduit par la poursuite des efforts en terme d'investissement (20 k€ inscrits au BP 18) pour mécaniser le matériel dédié à l'entretien et pour le rendre plus ergonomique. Aussi, la meilleure répartition des moyens au regard des besoins aura pour conséquence la maîtrise plus accrue du budget alloué au personnel. La définition d'un parcours de formation des agents est également prévue.

Les crédits alloués aux **vêtements de travail** sont diminués de 10 % en 2018 et s'inscrivent dans la logique opérée par la ville qui consiste, depuis deux ans, à améliorer la gestion de cette dépense par davantage de transparence, de traçabilité et de cohérence (84,8 k€ inscrits au BP 18). En effet, une étude interne avait été menée pour connaître les besoins en vêtements de travail afin d'accentuer une meilleure traçabilité de la gestion des demandes et de garantir une sécurisation des agents en termes de port des équipements de protection individuelle (EPI). Les axes d'optimisation validés consistent à orienter le choix d'achat vers des vêtements de plus grande qualité et réduire ainsi la fréquence de renouvellement, tout en introduisant la notion d'usure lors du remplacement. Par ailleurs, conformément à la note de cadrage concernant les achats, un marché unique regroupant plusieurs lots est lancé en 2017 et doit permettre

d'inscrire les achats de vêtements de travail et les équipements de travail dans une nouvelle dynamique en 2018.

### *Développement durable, gestion raisonnée des ressources*

La commune poursuit une gestion en plein accord avec les principes de développement durable et arrive même à avoir une position d'exemplarité au sein de la métropole (**Plan climat local** par exemple).

Économie d'énergie 2006 - 2016 : **522,5 k€** de dépenses évitées.

Par le travail de l'économe de flux, la tendance à la hausse du **budget énergétique** a pu être infléchie (marchés de gaz et d'électricité renégociés, suivi énergétique renforcé...). Pour rappel, entre 2014 et 2016 la baisse de la consommation de gaz naturel pour les bâtiments communaux a été de -3 % (économie de près de 80 k€), celle du fioul de -17 % (économie de 9,3 k€) et celle de l'éclairage public a été de -18 %, malgré l'augmentation du périmètre éclairé.

Le travail sur la valorisation des certificats d'économie d'énergie (CEE) générant une recette d'investissement de 175 k€ a permis de réinvestir dans des travaux d'amélioration de performance énergétique sur le patrimoine communal.

Pour 2018, il s'agira de poursuivre ce travail dynamique en matière de maîtrise de la consommation énergétique (en mobilisant les acteurs, les éco-agents notamment), de veiller au marché de l'énergie afin d'éviter d'acheter à des prix pénalisants avec un impact lourd pour le budget de fonctionnement de la ville (comme en 2017, 5 k€ inscrits au BP 18 pour l'installation de sous-compteurs servant à mesurer l'impact des travaux d'amélioration énergétique).

**DÉPENSES ÉNERGÉTIQUES EN EUROS**

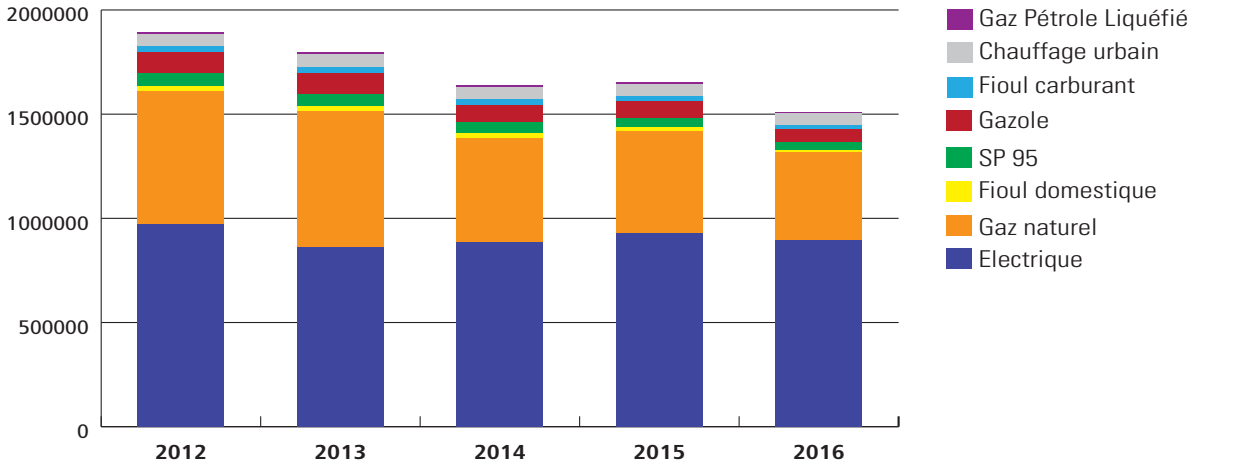


Ces principes de gestion responsable sous-tendent également les décisions en matière de **modernisation de la cuisine centrale** et de lutte contre le gaspillage alimentaire.

La cuisine centrale produit en régie environ 2 100 repas/jour en liaison froide pour 14 écoles, 3 centres de loisirs, 2 foyers de personnes âgées et entre 30 et 40 repas de portages à domicile.

En 2018, la ville va poursuivre ses investissements avec l'acquisition de nouveaux matériels plus modernes, plus performants et plus ergonomiques, tels que la scelleuse pour barquettes, la sauteuse et le lave batteries (49,8 k€ inscrits au BP 18). Ces nouveaux achats devraient améliorer l'efficience de la production de repas et mieux répondre aux normes sanitaires.

En ce qui concerne l'engagement de la ville dans le cadre de la lutte contre le **gaspillage alimentaire**, différentes actions vont voir le jour durant l'année 2018, notamment :

- la mise en place, par le biais de barquettes différenciées, du grammage des produits livrés pour chaque typologie de convives (maternelle, élémentaire et adultes),
- des actions pédagogiques, dans les restaurants scolaires, afin d'accompagner la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Ces actions s'intègrent au travail transversal, rassemblant les services environnement, restauration municipale et agents d'entretien notamment, qui doit cibler la réduction et la valorisation des volumes de déchets produits dans le cadre des activités communales, en lien direct avec le coût, nouveau pour la collectivité, de la **redevance spéciale** relative à la collecte et au traitement des déchets produits par la commune, versée à la métropole.

Le montant prévu pour 2018 pour cette redevance figure au chapitre 014 (compte 70619) et atteint 133,5 k€.
Plus globalement et dans la perspective, au 1er janvier 2020, de voir interdite la vaisselle jetable en matière plastique (gobelets, verres et assiettes), à l'exception de celle compostable, le budget dédié à cette dépense devra être maîtrisé et tendre vers la réduction de l'utilisation de la vaisselle jetable. Une réflexion est également lancée pour trouver des solutions alternatives et durables telles que l'achat de vaisselle réutilisable.

Enfin, le renouvellement de la **flotte de véhicules** par des véhicules plus propres se poursuit progressivement (voir chapitre relatif à l'investissement). La mise en place de la mutualisation des véhicules depuis 2013 continue à s'appliquer avec l'objectif d'optimiser leur utilisation et de réduire, à terme, la taille du parc. L'année 2018 verra la mise en place du dispositif de "leasing".
Pour finir, le Plan de déplacements d'administration (PDA), toujours en vigueur, contribue à développer l'usage des transports en commun et des autres modes alternatifs (location Métro Vélo par exemple). Pour mémoire, afin d'assurer la continuité du service public, d'optimiser les fonctionnements des services municipaux, en accord et à la demande de la métropole, la ville poursuit l'entretien d'une partie des véhicules de la Métro en 2018. L'entretien de ces véhicules fait l'objet d'une refacturation.

## 1.5. L'excédent reporté, la dette, les subventions d'investissement

Depuis 2012, le budget principal de la ville est marqué par l'existence d'un excédent important, issu d'une recette exceptionnelle de cession de patrimoine. Cet excédent a été mobilisé pour financer l'investissement de la collectivité et permet également d'atténuer l'effet brutal de la baisse des dotations sur le budget communal, sans pour autant éviter le déploiement progressif de mesures d'améliorations de gestion comme celles décrites plus haut.
Afin de lisser au mieux l'utilisation de cet excédent, la collectivité a par ailleurs décidé, fin 2016, de réemprunter à des niveaux bas, et dans des conditions parfois très favorables : emprunt à taux 0 en 2016, emprunt à 0,85 % début 2017.
Afin de couvrir le besoin de financement, l'idée est de panacher l'autofinancement, l'utilisation de l'excédent, la recherche de co-financements et si besoin, l'emprunt.

L'encours de dette de la ville de Saint-Martin-d'Hères au 1er janvier 2018 sera de 29,7 M€. Pour l'exercice 2018, le remboursement du capital de la dette est prévu à hauteur de 3 M€ (chapitre 16 en dépenses d'investissement) et la charge des intérêts est estimée à près de 520 k€, sachant qu'une marge a été laissée en inscription budgétaire (compte 66111, en dépenses de fonctionnement) en provision pour aléas de taux.

**ÉVOLUTION ENDETTEMENT 2016 - 2018**

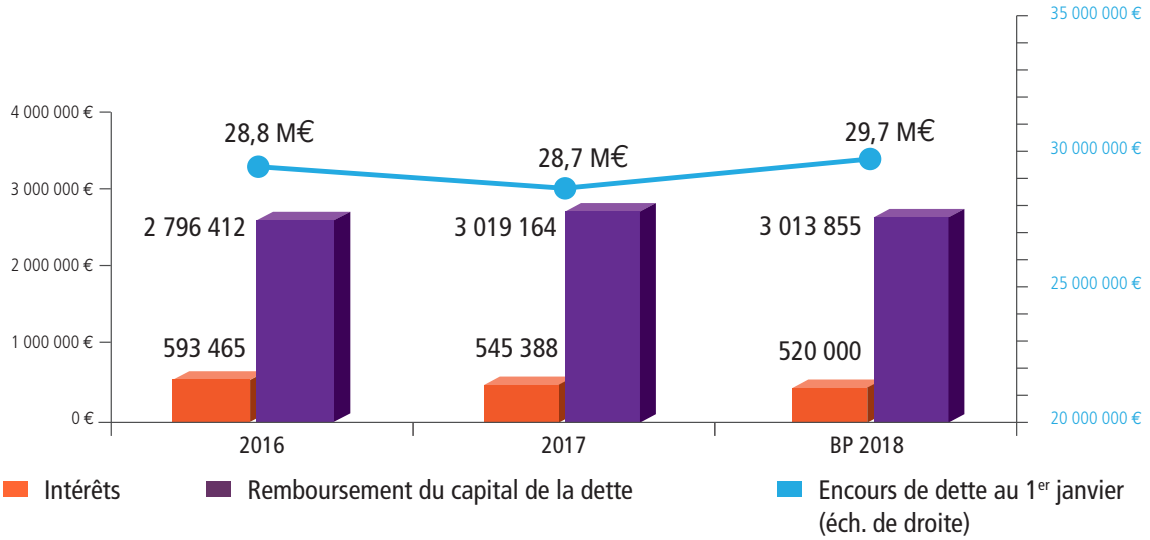

Comme indiqué lors du débat d'orientation budgétaire, mais aussi dans la délibération de gestion active de la dette, l'objectif en termes de gestion de dette est de minorer les charges d'intérêt, de maintenir un encours sécurisé (cf charte de bonne conduite Ghissler) et de lisser les besoins d'emprunt. Pour ce faire, un équilibre doit être trouvé entre emprunts à taux fixe, emprunts à taux variable et emprunts à taux indexés (sur le Livret A, emprunts issus de la Caisse des dépôts fléchés sur des opérations spécifiques).

## 1.6. les équilibres du budget

En synthèse, les recettes de fonctionnement sont les suivantes :

| Chap. | RECETTES DE FONCTIONNEMENT | BP 2017 | BP 2018 |
|---|---|---|---|
| 013 | Atténuations de charges | 491 704 | 380 200 |
| 70 | Produits de services | 2 916 983 | 2 882 592 |
| 73 | Impôts et taxes | 34 608 431 | 35 132 142 |
| 74 | Dotations et subventions | 16 162 432 | 16 086 971 |
| 75 | Autres produits de gestion courante | 279 644 | 264 242 |
| 76 | Produits financiers | 37 972 | 32 904 |
| 77 | Produits exceptionnels | 20 000 | 5 000 |
| | **Recettes réelles de fonctionnement** | **54 517 165** | **54 784 051** |
| 042 | Dotation aux amortissements (sub) | 7 333 | 7 333 |
| | | | |
| | **TOTAL RF** | **54 524 498** | **54 791 384** |

Le détail des projets, en fonctionnement et investissement, spécifiques à ce budget est présenté ci-dessous. Au niveau des équilibres financiers, les dépenses de fonctionnement sont proposées au vote comme suit :

| Chap. | DEPENSES DE FONCTIONNEMENT | BP 2017 | BP 2018 |
|---|---|---|---|
| 011 | Charges à caractère général | 8 435 377 | 8 359 092 |
| 012 | Charges de personnel | 35 644 032 | 35 319 032 |
| 65 | Contingents et subventions versés | 5 771 142 | 6 242 494 |
| 66 | Charges financières | 593 100 | 519 685 |
| 67 | Charges exceptionnelles | 57 620 | 154 620 |
| 68 | Provisions | 0 | 50 000 |
| 014 | Atténuation de produits | 88 038 | 145 550 |
| | **Dép. réelles de fonctionnement** | **50 589 309** | **50 790 472** |
| | Dotation aux amortissements | 3 850 000 | 3 850 000 |
| | Virement à la section d'investissement | 85 189 | 150 911 |
| | **TOTAL DF** | **54 524 498** | **54 791 384** |
| | Épargne brute | 3 927 856 | 3 993 578 |
| | Épargne nette | 890 969 | 979 723 |

# 2 - Des projets phare et des orientations politiques réaffirmées

## 2.1. Éducation et santé

L'année 2018 sera marquée par les résultats du travail sur la **réforme tarifaire**. Les révisions tarifaires concernent les prestations suivantes : périscolaire matin, midi (dont repas) ; accueils de loisirs sans hébergement (dont GUC), mini-camps ; Conservatoire à rayonnement communal Erik Satie ; Écoles municipales des sports. En effet, dans un souci de plus grande justice et de lisibilité, les objectifs ont été, pour les prestations municipales dont les tarifications sont calculées selon des critères de ressources, à travers l'utilisation du quotient de la Caf et non plus des seuls revenus :

- de mieux prendre en compte les situations familiales (famille monoparentale, famille nombreuse…) et l'ensemble des ressources des usagers,
- de modifier les plafonds face au constat que le tarif maximum est trop vite atteint au regard des profils des usagers de certaines prestations,
- de maintenir l'effort de la ville pour les usagers ayant de bas revenus et d'avoir une attention particulière pour les usagers ayant des revenus moyens.

Parallèlement, sur l'ensemble des prestations, l'objectif a été d'harmoniser les plafonds et les planchers, de faire un effort particulier sur les services de première nécessité en intégrant une certaine maîtrise budgétaire du projet dans un contexte contraint.
La mise en application de ces révisions se fera tout au long de l'année 2018. En janvier pour la restauration scolaire, les accueils de loisirs et le périscolaire et en septembre pour le CRC Erik Satie et l'École municipale des sports.

**RESTAURATION :**
Une tarification individualisée en fonction du quotient Caf :
de 1€ pour un QF de 300 à 7€ pour un QF de 1 600
Un tarif facturé moyen en baisse de 4,17 € à 3,49 €
75 % des usagers concernés par la baisse

**LES ACCUEILS DE LOISIRS :**
De 3,17 € à 18 €, la baisse des tarifs concerne 66 % des usagers pour une moyenne de 2,35 € par jour.

**LE CRC - CENTRE ERIK SATIE :**
De 42,74 € à 320 € pour une pratique instrumentale, les tarifs plafonds ont été réévalués à la hausse (de 307 € à 320 €).
Maintien de la tarification symbolique de l'offre périscolaire du soir (de 5 à 15 € l'année).

Maintien de la gratuité de la **MÉDIATHÈQUE** pour les mineurs et les étudiants.
Ajustement à la hausse des tarifs de **L'ÉCOLE MUNICIPALE DES SPORTS,** quelques exemples :

- une journée d'activité : 15 €
- une inscription annuelle pour les activités régulières : de 35 € à 80 €
- un stage pendant les vacances : de 15 € à 25 €

Au-delà du schéma directeur des établissements scolaires en investissement, la ville marque son s**outien aux écoles publiques** du territoire. En termes de confort, en 2018, toutes les écoles (et les équipements recevant du public) seront équipées de visiophones (sur la base de la ToIP, téléphonie sur IP, voir ci-dessous). Par ailleurs, dans le cadre du partenariat avec l'Éducation nationale, la collectivité renouvelle son engagement en faveur de l'équipement informatique. Ces investissements se traduisent par l'achat de "classes mobiles" mises à disposition des enseignants sur un mode de prêt (34,2 k€ inscrits au BP 18). Chaque classe mobile est un environnement numérique autonome composé d'un chariot, d'un ordinateur portable pour l'enseignant et de 16 tablettes pour les élèves. Les formations à destination des enseignants sont organisées depuis le début du mois de novembre 2017. Afin de permette à ces classes mobiles de se déplacer d'un établissement à l'autre ou d'une classe à l'autre, les agents de la Direction des systèmes d'information sont aussi formés et pourront ainsi à leur tour former les différents enseignants et les aider en cas de problème. 8 classes mobiles ont étés livrées en 2017 et 4 chariots supplémentaires devraient être mis à disposition en 2018.
En outre, 2 vidéoprojecteurs interactifs (VPI) ont été installés. Pour faciliter l'usage du numérique, la collectivité a désigné un agent "référent numérique", interlocuteur unique des écoles pour tous les problèmes et demandes liées à l'informatique et au numérique : ordinateurs, VPI, tablettes, copieurs et imprimantes.
Par ailleurs, au regard des nouveaux programmes de l'école élémentaire, la municipalité a acté une dépense exceptionnelle de 12 k€ pour renouveler, dans les meilleurs délais, les manuels scolaires.
Enfin, l'année 2018 sera marquée par le dédoublement des classes de CP en REP conformément à la nouvelle réglementation.

Le secteur de la **petite enfance** a été marqué par la création, depuis la rentrée 2017, d'un 4e Ram (Relais d'assistantes maternelles) qui fonctionnera en année pleine en 2018. Ceci doit favoriser le lien entre les professionnels, proposer une animation plus conséquente du réseau et améliorer, par là même, la qualité d'accueil chez les assistantes maternelles privées et la réponse aux usagers. La création du 4e Ram a conduit à la création d'un poste de catégorie B. Elle engendre 1,7 k€ de dépenses de fonctionnement supplémentaires au BP 18, et 26,5 k€ de recettes supplémentaires.
Les équipements petite enfance seront priorisés dans le cadre du travail qui sera mené sur le confort d'été dans les équipements. De même, conformément à la réglementation, la ville doit prendre en charge un travail sur la qualité de l'air intérieur dans les équipements qui priorisera aussi les équipements petite enfance (EPE).

Dans le domaine de la **politique jeunesse**, outre une participation financière, la ville porte une expérience de Bafa selon laquelle le groupe de stagiaires est accompagné sur l'ensemble du parcours permettant d'être diplômé en moins de 1 an. En 2018 deux sessions seront mises en place et concerneront 15 à 20 Martinérois (4 k€ prévus au BP 18).
Les chantiers jeunes seront par ailleurs renforcés en 2018 (+ 10 %).

La **prévention et la promotion de la santé** seront un axe central de la nouvelle stratégie nationale de santé. Les principaux objectifs portent sur la promotion d'une alimentation saine et de l'activité physique, la prévention des maladies infectieuses, la lutte contre les conduites addictives, la promotion de la santé mentale, d'un environnement et de conditions de travail favorables à la santé, l'amélioration du dépistage et la prévention de la perte d'autonomie. Une attention particulière sera apportée aux enfants et aux jeunes.

La démoustication sur le territoire reste à poursuivre. Le problème de risque sanitaire ne cesse d'augmenter, tout comme l'impact des nuisances d'inconfort qui engendre une augmentation des plaintes des habitants. Le coût budgétaire pour la collectivité ne pourra diminuer que si les négociations avec le Conseil départemental et les autres communes aboutissent. Pour 2018, la dépense prévue est identique à celle de 2017 (46,5 k€). Néanmoins, la ville a souhaité expérimenter une méthode biologique de lutte contre les moustiques tigres (installation de nichoirs à chauve-souris et à oiseaux).

Dans le cadre de la réactualisation du diagnostic de l'Atelier santé-ville, il est envisagé le soutien et l'expertise de l'Observatoire régional de la santé (ORS) et de l'Instance régionale d'éducation et de promotion de la santé (IREPS) mais cette dépense sera totalement couverte par le versement d'une subvention dans le cadre d'un conventionnement avec l'Agence régionale de la santé (ARS) pour la phase diagnostic.

La dynamisation du volet santé mentale (CLSM) sera assurée par le partenariat avec le Centre hospitalier Alpes Isère (CHAI) qui mettra à disposition un médiateur de réseau en santé mentale, cofinancé par l'Agence régionale de la santé (ARS) en 2018. Une partie minime des dépenses de fonctionnement sera à la charge de la ville.

Pour assurer une utilisation optimale des 11 défibrillateurs (DAE) achetés par la ville, des formations en direction du public (formations aux gestes de 1er secours, sensibilisation à l'utilisation des DAE) sont prévues en 2018.

Malgré un contexte financier peu favorable dû aux baisses de dotations, le centre de planification continue à mettre en place des actions et réfléchit sur de nouvelles perspectives telles que :

- la réorientation du Forum santé, élément santé phare de la ville depuis 2011, sur la thématique de la prévention des maladies cardiovasculaires. Cela permettra de traiter du bienfait de l'activité physique à tout âge, valorisera l'équipement de la ville en DAE. L'événement pourrait se dérouler entre le secteur du Pré Ruffier et les bâtiments de la Direction santé, en utilisant les équipements sportifs (gymnase, stade) et autres locaux alentours.
- Asseoir la lisibilité de l'activité de conseil conjugal en accentuant la communication (création clip vidéo avec la direction de la communication).
- Prolonger les liens engagés avec le Pôle de santé interprofessionnel (PSIP) dans le cadre de la parentalité.

Enfin, d'autres actions transversales sont envisagées autour des violences faites aux femmes avec le service prévention et médiation (formation des agents municipaux, écriture de procédure de prise en charge de victimes de violence, colloque avec moment festif associé).

Comme mentionné plus haut (voir 1.3) Saint-Martin-d'Hères a adhéré à un partenariat avec la chaire Management et santé au travail (Mansat) avec l'IAE de Grenoble, Université Grenoble Alpes. L'objectif est notamment de travailler sur les risques psychosociaux dans le milieu professionnel.

## 2.2. Vie culturelle associative et sportive

Dans le domaine de la vie associative, 2018 sera l'année de la renégociation du contrat d'objectifs et de moyens de l'Office municipal du sport (OMS). Par ailleurs, après presque deux années de travail et la création de la nouvelle **MJC Bulles d'Hères**, la ville va accompagner son déploiement, par exemple avec la mise à disposition de salles sur tout le territoire. Enfin, autre nouveauté dans le domaine de l'accompagnement "pratique" des associations : une plateforme informatique va être mise en place pour les billetteries des associations intervenant à l'Espace culturel René Proby (ECRP). L'attractivité de cet équipement sera également renforcée par sa mise en lumière et la création d'un espace convivial.

L'éducation artistique et culturelle en direction des enfants et des jeunes demeure une priorité pour la ville. Cette orientation se concrétise par la poursuite du **Parcours culturel** pour les enfants des cycles 1 et 2, décliné en 2017 avec Mon Ciné et cette année avec le spectacle vivant. 2018 sera aussi un clin d'œil à la jeunesse avec la création d'œuvres de **Street art** (art urbain) dans l'espace public, ainsi qu'un soutien accru à l'association de danse hip-hop Citadanse qui dispense régulièrement, et avec succès, des cours en direction des jeunes, au sein du quartier prioritaire et contribue au festival Hip-Hop Don't Stop.

Enfin, 2018 sera aussi l'année d'une plus grande prise en compte des évolutions numériques à travers la mise en œuvre d'un portail culturel en lien étroit avec la direction de la communication (voir ci-dessous) et l'organisation d'une manifestation, "le mois du numérique", par la médiathèque.

16 liseuses ont déjà été livrées dans les structures de la **médiathèque** et peuvent être empruntées par les Martinérois depuis le début du mois d'octobre 2017. D'autre part, la Direction des systèmes d'information a fourni un chariot de 8 tablettes : à l'instar des classes mobiles livrées aux écoles, ce chariot permet d'organiser des ateliers numériques ou des temps de lecture dans différents lieux de la commune.
Il est par ailleurs prévu, en 2017 et 2018, de remplacer une grande partie des postes mis à disposition du public. Certains seront remplacés par des postes neufs et d'autres seront redéployés avec un système d'exploitation libre basé sur Linux. Des points d'accès Wifi seront mis en place à la médiathèque et permettront aux usagers inscrits d'utiliser leurs propres matériels (téléphones ou portables) pour accéder à Internet. Ces accès seront sécurisés. Ces mêmes réseaux WIFI seront utilisés pour les ateliers numériques de la médiathèque avec les liseuses et tablettes de la collectivité.
Enfin, les ateliers d'écriture "à vos livres citoyens" seront poursuivis.

**Le CRC Erik Satie** se met également à l'ère du numérique. Afin d'avancer dans des projets de MAO (Musique assistée par ordinateur) et permettre aux élèves d'intégrer le numérique dans leur formation, trois salles de classe ont été équipées. Dans chacune, un vidéoprojecteur fixe a été installé et permet de projeter et d'écouter ce qui est créé sur l'un des 7 postes de la salle (1 poste enseignant et 6 postes élèves). Par ailleurs, un poste de montage son est en cours de livraison.
En 2018, le centre Erik Satie prévoit également la publication d'un livre sur les Orchestres à l'école (OAE).

L'offre diversifiée et l'accès à la **culture** demeurent un axe politique important porteur de valeurs fondamentales humanistes et émancipatrices. Cette politique s'articule autour de **trois axes** : le soutien à la création, l'éducation artistique et la médiation culturelle avec une démarche sans cesse renouvelée d'ouverture et de conquête de nouveaux usagers.
La métropole investit progressivement le champ de la culture. À ce jour, ces évolutions n'ont pas d'impact direct prévisible sur les différents secteurs de la ville, même si le domaine de la lecture publique a été retenu comme un champ prioritaire. Et à travers ce champ, la volonté de travailler sur la mise en œuvre d'un ou plusieurs réseaux métropolitains, et d'accompagner le développement numérique notamment par la création d'un portail métropolitain.

## 2.3. Développement durable urbain

En matière d'**éducation à l'environnement**, l'année 2018 verra le renforcement des actions permettant une véritable participation citoyenne autour des thèmes suivants :

- la biodiversité : labellisation Ville-Nature, ville de la biodiversité (récompensée par 2 libellules pour Saint-Martin-d'Hères en 2017), développement de ruches et de jardins…,
- l'alimentation : travail en partenariat avec la restauration municipale, travail lors de la semaine du Développement durable, "Les Bons plans du développement durable dont le thème proposé portera sur le gaspillage alimentaire (voir ci-dessus) ;
- la participation des enfants et des familles avec les défis des écoles et des familles à énergie positive récompensée,
- en interne un important travail des éco-agents est mené.

Enfin, le service œuvre pour la refonte du **Plan communal de sauvegarde (PCS)** et travaille sur la gestion de crise (9,5 k€ inscrits au BP 18). Ceci se fera notamment en 2018 sur les plans particuliers de mise en sûreté (PPMS) avec l'Éducation nationale. La ville affiche un engagement fort sur toutes les questions liées aux risques naturels au regard des enjeux en matière d'aménagement et d'environnement (stratégies locales de gestion des risques d'inondations, gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations, plan local d'urbanisme intercommunal).

Avec le PLU approuvé à l'unanimité au conseil métropolitain de mars 2017, certains projets qui avaient été mis en attente sont relancés et vont faire l'objet de dépôts de permis de construire dans le tissu urbain diffus de la commune. Il s'agit de projets d'initiatives privées (promoteurs privés sur des tènements privés) mais qui nécessitent un important accompagnement des services de la ville afin de garantir leur bonne intégration et acceptation (nombreuses réunions publiques, travail de faisabilité, prospective, négociations). Les premiers exemples de projets diffus faisant suite à ce "déblocage" sont situés sur l'avenue Ambroise Croizat, la rue Émile Combes, Notre Dame de la Délivrande…
Les services municipaux sont impliqués dans un travail important de **construction du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI)** de la Métro, également en partenariat avec l'Agence d'urbanisme de la région grenobloise (AURG). L'année 2017 a été consacrée à l'élaboration des pièces constitutives de ce PLUI (règlement, rapport de présentation, Orientations d'aménagement et de programme…). Le travail sera encore dense en 2018.
Ce travail se déroule parallèlement à la réhabilitation d'un outil de SIG (Système d'information géographique) co-piloté par les services d'urbanisme, aménagement et informatique. Un portail Web, dit de WebCarto, permettra l'accès à l'ensemble des données cartographiques aux usagers et services instructeurs. Le PLU devrait être complètement intégré début 2018.

Suite à son annulation, le Plan de déplacements urbains (PDU) a été relancé fin 2016 par le SMTC en élargissant le périmètre sur le Grésivaudan et le Voironnais. Les services municipaux ont été fortement mobilisés durant l'année 2017 et ont participé à toutes les instances de travail afin de porter les grands objectifs et enjeux martinérois. Le calendrier est très serré avec une approbation prévue en 2018.
De même, ils ont participé à l'ensemble des instances de travail afin de porter les grands objectifs et enjeux martinérois pour la Zone à circulation restreinte (ZCR). L'année 2018 sera consacrée à la concertation et la mise en forme du dossier pour une mise en œuvre opérationnelle en 2019.

Enfin, et bien sûr, les grands projets de la commune se poursuivent comme :

- le projet écoquartier Daudet dont la phase 1 est actuellement en chantier ; les permis de construire de la phase 2 viennent d'être accordés et ceux de la phase 3 seront étudiés dès avril 2018 ;
- le projet des Halles Neyrpic avec l'instruction du permis de construire (voir 3.1).

Les services vont poursuivre leur action concernant le projet de réhabilitation des parkings Renaudie, des espaces extérieurs de Champberton et la gestion active du patrimoine.

## 2.4. Habitat, cadre de vie et citoyenneté

Comme dans le domaine de l'aménagement urbain et environnemental, les politiques d'habitat et de citoyenneté sont fortement marquées par la collaboration étroite avec les services métropolitains, suite aux transferts de compétences.
Dans le domaine de la politique de la ville et renouvellement urbain, les principales perspectives 2018 sont : la **signature de la convention ANRU** (projets et plans de financement) et la coordination des actions en faveur du **projet de territoire Renaudie/Champberton/La Plaine** avec plusieurs axes :

- poursuivre le renouvellement urbain,

- concentrer les efforts sur la tranquillité publique afin de retrouver un cadre de vie apaisé et de redonner de l'attractivité au quartier,
- poursuivre les actions en faveur de l'éducation, du lien social, de participation des habitants, de l'emploi-insertion, de la santé.

Les équipes de la **Gestion urbaine et sociale de proximité** (Gusp) travaillent sur une convention partenariale avec les 5 bailleurs sociaux présents dans la commune pour les axes suivants :

- amélioration du cadre de vie en lien avec la participation des habitants : veilles techniques sur les dysfonctionnements et difficultés de gestion avec interpellation des partenaires concernés ; encadrement des chantiers de proximité ; ateliers participatifs sur le cadre de vie et l'appropriation des espaces communs
- animation et gestion technique des jardins familiaux et du rucher collectif

Pour 2018 on note par ailleurs les objectifs suivants :

- poursuite du travail de proximité dans une démarche partenariale entre ceux qui vivent la ville et ceux qui ont la responsabilité de sa gestion,
- co-construction avec les habitants de projets qui contribuent au bon fonctionnement d'un quartier comme les ateliers mosaïque,
- accompagnement du projet de renouvellement urbain,
- mise en place du verger collectif.

Dans le domaine de la **mission égalité** les travaux porteront sur la mise en œuvre d'actions phare sur la thématique de la lutte contre les discriminations. Seront également poursuivis les travaux d'animation du futur Plan de lutte contre les discriminations (PLCD) en lien avec le plan intercommunal et à partir de la restitution de l'évaluation réalisée par le laboratoire Pacte, de mise à jour du rapport annuel et obligatoire de situation égalité femme/homme au sein de la collectivité (mise en valeur des actions de services et préconisations), mobilisation des acteurs et organisation de la Journée internationale des droits des femmes, animation de la mission égalité femme/homme (incluse dans le PLCD) en transversalité avec les autres services et directions.

Enfin, dans le domaine de la politique d'habitat, les services vont travailler, avec la métropole, à la mise en œuvre des orientations du **Programme local de l'habitat (PLH) 2017-2022** : poursuite de l'accompagnement des copropriétés privées en matière de réhabilitation et de réduction de la précarité énergétique, renforcement du partenariat avec les financeurs (Métro, Anah) notamment sur les enjeux de renouvellement urbain et d'environnement, poursuite du travail engagé avec les bailleurs sociaux sur la réhabilitation du parc ancien (Karl Marx, Potié, Champberton, Henri Barbusse, Albert Samain... près de 400 logements en cours de travaux). Concernant le dispositif Mur / Mur en 2018, il n'y aura pas de travaux débutés dans le cadre de ce dispositif (18 copropriétés se sont pré-inscrites au dispositif représentant 1 153 logements, 1 copropriété a voté "contre" la nomination d'un maître d'œuvre et est donc sortie du dispositif, 7 copropriétés ont déjà un maître d'œuvre, 3 ayant validé l'étape du CT2 dont 1 le CT3). Concernant l'OPAH, 3 copropriétés sont en cours de dispositif, enfin lancement sur Renaudie de l'accompagnement des 18 copropriétés dans le cadre du Programme opérationnel préventif d'accompagnement des copropriétés (POPAC). Au BP 18, 255 k€ sont prévus pour l'OPAH, 55 k€ pour des aides à la pierre, 130 k€ pour une participation financière pour la réhabilitation de logement Opac et 100 k€ pour la rénovation de la tour Verlaine.
La mise en place d'un **service d'accueil métropolitain de la demande de logements** sera poursuivie avec les définitions et suivi des orientations fixées par la Conférence intercommunale du logement : organisation de l'accueil (labellisation du service avec prise de compétence en accompagnement social niveau 3) et mise en place des Accords collectifs Intercommunaux (qualification du parc de logements sociaux, définition des publics prioritaires et des enjeux de peuplement, mise en œuvre des objectifs d'attributions, mise en œuvre des outils de cotation et de location active).

Concernant les espaces extérieurs, hormis les projets d'investissement décrits plus bas, le montant des travaux pour la petite maintenance sera de 42,3 k€ et comprend la maintenance des travaux de sol souple pour les aires de jeux dans les squares et écoles maternelles. Une dernière intervention de travaux d'amélioration des pompes de la fontaine du parc Jo Blanchon est également prévue.

## RÉPARTITION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

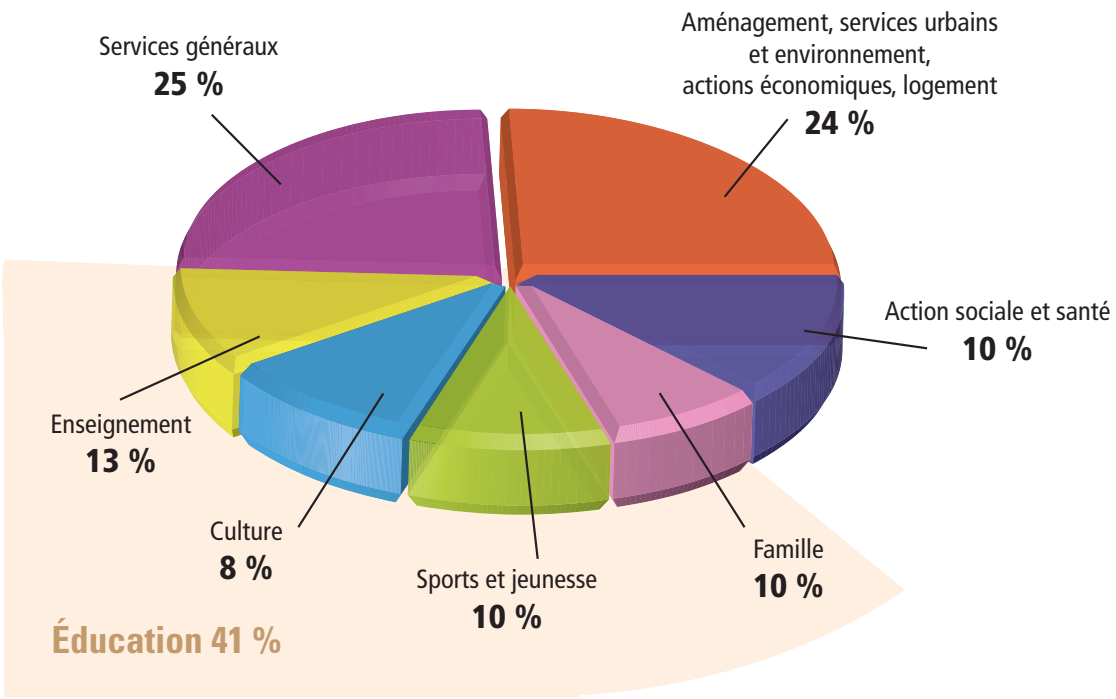


Le budget de fonctionnement de la direction immobilier est présenté ici. Du fait de changements d'imputations comptables (dépenses enregistrées sur la section de fonctionnement alors qu'elles étaient auparavant comptabilisées en investissement), les budgets sont en hausse :

- pour le service de maîtrise d'ouvrage, les budgets varient chaque année en fonction des opérations conduites. Pour 2018, une enveloppe de 43,3 k€ est prévue pour les diagnostics amiante avant travaux (qui varient en fonction du nombre d'échantillons prélevés sur chaque site), 29 k€ pour faire face aux nettoyages de fin de chantiers pour les opérations en phase travaux programmées, y compris celles liées à l'Ad'AP (Groupe scolaire Paul Vaillant-Couturier, locaux Robert Barran, groupe scolaire Gabriel Péri, groupe scolaire Romain Rolland, maison de quartier Gabriel Péri, L'heure bleue, locaux de boulistes Paul Eluard,...) et 6 k€ en provision de frais de gardiennage ponctuel pour ces mêmes opérations.
- pour le service de maintenance du patrimoine, 135 k€ sont désormais affectés en section de fonctionnement pour la réalisation des travaux de rafraîchissement de peinture et de réfection de sol souple dans les bâtiments municipaux. Le budget est également marqué par une augmentation des budgets (+ 12 k€) liée à la surveillance des sites et bâtiments communaux.

Par ailleurs, le budget prévisionnel pour assurer la maintenance et le petit entretien du patrimoine atteint 646 k€ pour les bâtiments municipaux et scolaires et 97 k€ pour les équipements sportifs. Ces budgets sont dévolus à l'entretien des quelques 140 000 m² de plancher bâti que constituent le patrimoine immobilier communal ainsi que les espaces non bâtis tels que les stades, surfaces de jeux extérieurs, tennis, etc.

## 2.5. Ressources et moyens

La politique en matière de ressources humaines a été abordée dans le point 1.3.

Avec la mise en place en Europe, dès l'année 2018, du Règlement général de la protection des données (RGPD), la collectivité doit avancer sur la sécurisation des données dont elle est responsable et la définition de process fiables pour assurer leur gestion quotidienne ainsi que leur sauvegarde. Pour cela, un **référent Informatique et Liberté,** ou CIL, a été positionné dans la cellule administrative de la Direction des systèmes d'information (DOSI). Ce CIL est dorénavant en charge d'un audit de l'ensemble des applications afin de les sécuriser et de les mettre en conformité. Une charte informatique sera proposée dès 2018 à tous les agents de la collectivité.

Outre la gestion du fond et l'archivage légal régulier des données, les services travaillent à la spécification du **Système d'archivage électronique (SAE).** Avec la dématérialisation, une part chaque jour plus importante des documents et pièces administratives sont directement traités et gérés de manière numérique, il est donc nécessaire pour les archives municipales de disposer d'un système archivistique à même de stocker et gérer selon les normes actuelles tous ces contenus dématérialisés. L'archiviste de la ville fait partie d'un groupe de travail au sein du Sitpi dont la mission est de rédiger un cahier des charges pour l'acquisition d'une solution logicielle de SAE. Celui-ci devrait être acquis par les communes fin 2018 ou début 2019.

L'autre projet important qui arrivera à terme en 2018 est la migration en **Téléphonie sur IP (ou ToIP)**. En 2017, 350 téléphones ont été changés et toute l'infrastructure réseau des ateliers municipaux et de la Maison communale ont été mis à jour. Le déploiement de la ToIP va s'accompagner de nombreux services et va permettre d'économiser sur la maintenance de l'ancien Autocom (17 k€ par an).

Les services ressources sont organisés pour effectuer le maximum de tâches en interne en direct et de ne recourir que ponctuellement aux prestataires. Ainsi, la DOSI gère une cinquantaine d'applications métiers pour l'ensemble des services de la ville et du CCAS et effectue en direct en moyenne plus de 3 200 interventions sur 12 mois glissants.

Ces différentes interventions sont réparties comme suit :

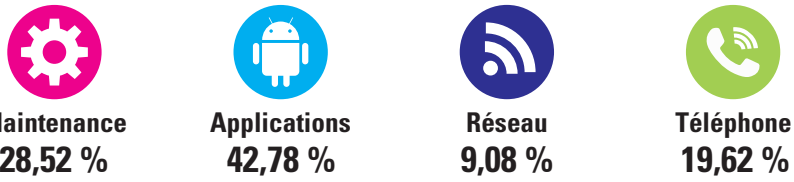


Le parc de la ville de Saint-Martin-d'Hères est constitué de plus de 900 ordinateurs répartis sur l'ensemble des 50 bâtiments communaux (bâtiments administratifs, équipements sportifs, groupes scolaires et maternelles,…). Aux 650 postes agents de la mairie s'ajoutent les postes du CCAS, ceux en libre accès (médiathèque, cybercentre) et ceux mis à disposition des élèves (groupes scolaires et CRC Erik Satie). En 2017, 130 postes de travail et portables ont été changés, et il est prévu de continuer à mettre à jour le parc en remplaçant 110 nouveaux postes en 2018 (74 k€ prévus au BP 18).
Outre l'acquisition de nouveaux matériels, la ville recycle les anciens postes pour leur offrir une seconde vie. Une cinquantaine de postes "agents" ont ainsi été recyclés et mis à disposition des écoles ou du public sous forme de bornes d'accueil en 2017.

La complémentarité entre l'organisation de la ville en matière de systèmes d'information et le partenariat avec le Sitpi sera interrogé en 2018. À ce titre la question de l'optimisation de la dépense que constitue le contingent sera étudiée.

**Le service juridique octroie une aide et des conseils juridiques** en interne sur différents domaines et ne s'adresse au cabinet d'avocats que lorsque le sujet est sensible ou trop complexe (42 k€ prévus au BP 18). Ceci a permis de faire d'importantes économies au fil des ans. Le service suit par ailleurs au plus près les différentes affaires contentieuses de la ville. À noter que la ville s'attend à recevoir prochainement un contrôle de la Chambre régionale des comptes. L'accompagnement juridique pour ce contrôle n'a, pour l'heure, pas fait l'objet d'une demande budgétaire particulière.

Devenue une véritable fonction stratégique, essentielle au fonctionnement de l'action publique, la **communication institutionnelle et politique** des collectivités locales a vu ses métiers largement évoluer, sollicitant des compétences toujours plus pointues et multiples. Ses missions sont :

- citoyenne : rendre compte de l'action municipale, rendre lisible la décision publique, animer la vie démocratique locale pour favoriser la participation des habitants ;
- sociétale : éclairer les enjeux politiques (civisme, prévention, santé...) et chercher à faire évoluer les comportements individuels ;
- d'information publique : contribuer au bon fonctionnement des services publics en assurant l'accès aux droits ;
- de promotion des territoires : porter l'identité, valoriser les atouts, attirer les activités économiques…
- d'animation du territoire : soutenir ses activités culturelles, sportives associatives, économiques et sociales ;
- interne : informer les agents, contribuer au management des équipes.

Le budget 2018 s'inscrit dans des projets intégrant la nécessaire **transition numérique** et l'innovation en termes de nouveaux modes de communication. Le développement du numérique et des réseaux sociaux constitue en effet un véritable enjeu pour la collectivité qui a engagé, dès l'année 2017, avec les directions de la ville, une transition progressive intégrant ces nouveaux modes de communication et créant un nouvel équilibre avec les impressions papier. Cette démarche durable se traduit dans le BP 2018 par de nouveaux plans d'actions :

- développer internet et les réseaux sociaux qui apportent une information immédiate, factuelle et de proximité, occuper en temps réel les nouveaux domaines d'expression dématérialisés pour les mettre à profit plutôt que de les subir, référencer les événements sur la page "facebook" de la ville (3,5 k€ prévus au BP 18). Pour mémoire, en 2017, deux grands événements portés par la ville ont eu un retentissement majeur sur les réseaux sociaux enregistrant plus de 50 000 vues. La ville souhaite s'engager plus avant dans cette voie.
- Optimiser les encarts publicitaires (campagnes radios, presse écrite…).
- Travailler à la création d'un portail culturel accessible sur l'internet de la ville avec pour objectif la confortation de l'identité de la politique culturelle municipale (création, éducation, médiation) et la facilitation de l'accès à l'information des usagers avec possibilité d'achat de spectacles en ligne. Ce projet doit aboutir en mars/avril 2018.
- Renforcer l'attractivité de la ville : la ville souhaite être plus présente sur certains événements ou manifestations hors la ville. À l'instar de son action à l'occasion des Assises de l'achat public organisées par la métropole à Alpexpo en octobre 2017, lui ayant permis d'échanger avec des décideurs économiques, des partenaires institutionnels et de mettre en avant sa pratique dans ce domaine, la ville souhaite étendre ce type d'initiatives et donner plus de visibilité à ses réalisations et ses atouts au sein de l'agglomération.
- Travailler à un projet d'évolution de la communication interne de la ville. Un état des lieux est en cours et après analyse du diagnostic, il est prévu la définition d'un plan d'action d'évolution et d'optimisation intégrant de nouveaux modes de communication plus dynamiques et favorisant le partage avec et entre les services.

Enfin pour 2018 sont prévues l'acquisition d'un outil de mise sous pli (10,8 k€ ) pour faciliter les envois en nombre des services (services de la DEEJ notamment avec environ 1 500 envois par mois) et la relance du marché régies publicitaires.

# 3 - Investissements

## 3.1. Développement urbain

L'année 2018 sera une étape décisive pour le projet **Neyrpic**. Le permis de construire devrait être délivré en mars, l'acquisition foncière par le promoteur Apsys devrait intervenir au cours de l'été apportant une pierre essentielle au bilan de la Zac porté par l'aménageur Territoires 38 et financé par la ville depuis 2008. Le versement pour l'année 2018 est arrêté à 1,25 M€. La livraison du projet est prévue pour l'été 2020.
Le projet d'aménagement **écoquartier Daudet** vient structurer l'Est de la commune et répondre à la forte demande en logements (création d'environ 435 logements). L'année 2017 a été consacrée au démarrage des chantiers des opérations immobilières de la phase 1 (îlots A4 et B), à la finalisation de la phase 2 du projet (îlots C, D, E et F) et au démarrage du travail de conception de la phase 3 (îlots A1, A2 et A3). Les travaux de voiries, réseaux divers et terrassement se termineront prochainement et passeront le relais aux travaux d'aménagements de surface (voirie, espaces verts, mobilier urbain…) ; de même doit avancer la requalification des rues Joliot-Curie et Flora Tristan en partenariat avec la métropole et en concertation avec les riverains.

## 3.2. Aménager la ville pour embellir le cadre de vie

Dans le cadre du projet de réhabilitation de l'habitat sur le quartier **Champberton**, la ville va procéder à la revalorisation des espaces extérieurs aujourd'hui très vétustes. Cette opération participe à l'amélioration de l'image et du cadre de vie du quartier, dans la continuité des travaux déjà réalisés d'aménagement de la place du marché et de la restructuration de la voirie (618 k€ prévus au BP 18).

Les requalifications paysagères, modifications de l'éclairage public et réfection du revêtement en sablé **place Lucie Aubrac** (suite des aménagements réalisés en 2017) sont prévus pour un montant de 170 k€. La reprise du square Monval est à l'étude et pourrait être réalisée. Par ailleurs, une somme de 30 k€ est prévue pour le remplacement **d'une aire de jeux** appartenant à la ville. Le parc des aires de jeux est vieillissant et il est nécessaire de renouveler un jeu par an. En 2016, l'aire de jeux de cité Monnet a été remplacée et en 2017 celle de Henri-Maurice. Il reste une dizaine de sites à remplacer. Le choix du site sera effectué en fonction des demandes des habitants en 2018.

En 2018 plusieurs **opérations de voirie**, notamment rue Gay et le réaménagement du carrefour Langevin /Vallès, sont prévues par **la métropole**. Celle-ci, gestionnaire du domaine public routier, va réaliser ses travaux en concertation avec les services techniques de la ville de Saint-Martin-d'Hères pour ce qui relève de sa compétence et selon un niveau d'investissement et de prestation "bas" défini par la Clect. La ville de Saint-Martin-d'Hères souhaitant apporter un niveau de prestations complémentaire et de qualité pour ses aménagements, elle participera sur ses fonds propres à ces opérations d'aménagements.

**La grosse maintenance des espaces publics** concerne des opérations de réfection de voirie sur les espaces publics ville (places, squares, parkings publics) et autour des bâtiments communaux (114 k€ prévus au BP 18) ainsi que la maintenance des espaces privés de la ville (mobilier, signalisation horizontale et verticale, 40 k€ prévus au BP 18).

Cette maintenance concerne également des réseaux d'assainissement privés de la ville aux abords des bâtiments communaux (42 k€ prévus au BP 18).
Sur **les espaces verts**, pour rappel, seule la compétence arbres d'alignement a été transférée à la métropole ; les compétences d'embellissement et de création d'espaces verts sont restées à la ville. Concernant la **grosse maintenance**, dans ce domaine, le montant est de 174,4 k€. Il comprend des travaux correspondant aux demandes de la population, aux demandes du service pour améliorer les conditions d'entretien en lien avec une démarche globale de développement durable :

- requalification de la placette rue Marie Margaron suite à l'abattage d'un arbre en mauvais état phytosanitaire. La placette a une superficie de 800 m². Les travaux consisteront à sécuriser ce lieu en remplaçant le revêtement qui est défectueux et en embellissant par des végétaux. Il s'agit d'un parc qui n'a pas été transféré à la métropole. Les habitants ont effectué une demande d'aménagement de cet espace ;
- sécurisation d'un cheminement défectueux à l'intérieur du jardin des curiosités au parc Jo Blanchon ;
- requalification des plates-bandes d'espaces verts place du CNR. Le projet prévoit de requalifier les plates-bandes végétalisées afin de conserver le marché de Noël sur cet emplacement en prévoyant des aménagements adéquats ;
- remplacement de l'ensemble des végétaux et re-qualification paysagère de la place Frida Khalo. Cette demande provient d'un courrier des habitants ainsi que des agents du service espaces verts qui ont des difficultés d'entretien sur cet espace ;
- remplacement des végétaux sur le parvis de la fontaine du parc Jo Blanchon suite à leur vieillissement et aux difficultés d'entretien ;
- abord des écoles maternelle et élémentaire Paul Langevin (la placette à l'arrière), remplacement des végétaux suite à des difficultés d'entretien par le service et du vandalisme ;
- plantation mécanisée de bulbes avenue de la Mogne à proximité du gymnase Voltaire afin de poursuivre ce procédé chaque année, en lien avec le développement durable.

La totalité des propositions d'investissement en matière **d'éclairage public** concerne des espaces qui seront conservés à la ville après le transfert de la compétence à la métropole. Toutes ces propositions sont également en adéquation avec la mise en place d'économies d'énergie.
Le montant des travaux pour **la petite maintenance** s'élève à 152,3 k€. il comprend la mise en place de luminaires leds sur les sites suivants :

- cheminements piétons appartenant à la ville,
- parkings ville (exemple parking de la crèche Salvador Allende),
- à l'intérieur du centre de loisirs du Murier,
- dans les parcs tels que le square Gabriel Péri, République, Henri-Maurice.

Le montant des travaux de **la grosse maintenance** s'élève à 144,9 k€. Il comprend principalement :

- la poursuite du remplacement des mâts de l'espace Romain Rolland,
- le remplacement de mâts vétustes,
- le remplacement et l'amélioration d'éclairage public suite à des demandes d'habitants (exemple cheminement du Clos).

Concernant les opérations identifiées dans le PPI, il y a comme chaque année l'achat d'illuminations de Noël (30 k€) et la poursuite de la lutte contre la pollution lumineuse (20 k€).

## 3.3. Favoriser l'accès pour tous au service public

L'année 2016 a vu le lancement d'une opération pluriannuelle : l'Agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP). Il s'agit d'un programme de travaux de mise en accessibilité des établissements recevant du public (ERP) non accessibles à la date du 1er janvier 2015. C'est un ajustement de l'environnement normatif du cadre bâti existant qui représente un temps complémentaire offert aux gestionnaires de patrimoine, en contrepartie d'une programmation de travaux, avec des engagements financiers associés. Le patrimoine communal, constitué d'ERP et d'installations ouvertes au public (IOP) est ainsi concerné par cet agenda, qui a été

finalisé en juin 2016 et soumis à la validation des instances municipales, avant son dépôt pour instruction en préfecture, le 5 août 2016.
L'agenda a été bâti sur une période de 9 ans, de 2017 à 2025, avec une planification pluriannuelle des interventions dans les 118 ERP et IOP concernés, pour un montant total estimatif d'opération de 4,5 M€.
Cet estimatif comprend l'ensemble des travaux, ainsi que les prestations intellectuelles et frais divers liés à la mise en accessibilité des équipements, mais ne prend pas en compte les éventuels projets de réhabilitation, mises en sécurité ou grosses maintenances du patrimoine.
À noter également que les estimatifs ne prennent pas en compte les éventuels travaux de désamiantage qui pourraient se révéler nécessaires pour procéder aux travaux d'accessibilité, ceux-ci ne pouvant être précisément évalués au stade de l'élaboration de l'Ad'AP.
La phase opérationnelle de mise en œuvre de cet agenda a démarré en janvier 2017 avec les premières études et le lancement des premiers travaux selon le calendrier défini. Il se poursuivra sur l'année 2018 avec un budget qui s'élève à 1 M€.

## 3.4. Prévenir les risques

La ville de Saint-Martin-d'Hères a poursuivi son engagement dans le plan de lutte contre l'insécurité en portant une réflexion sur l'installation d'un système de **vidéoprotection** sur le territoire. En collaboration avec les services de la police nationale, l'objectif est de poursuivre les différentes actions engagées en matière de sécurité publique, tout en renforçant leur efficacité par la mise en place d'un dispositif de vidéoprotection. La ville a ainsi engagé en 2016 une étude à l'échelle du territoire, afin d'évaluer les besoins dans une approche globale de la sécurité/sûreté des espaces publics et des bâtiments communaux. L'étude a débouché sur un projet proposant une vue d'ensemble des actions envisageables dans le temps, selon un schéma de priorisation décomposé en 5 phases, indépendantes les unes des autres.
Les phases 1 et 2 du projet ont été validées pour une mise en œuvre dès 2017. La relance du marché de maîtrise d'œuvre suite à une consultation infructueuse a nécessité une modification du planning prévisionnel de déploiement. Ainsi, la tranche 1 du projet, initialement prévue en 2017, sera déployée en 2018 en même temps que la tranche 2. Les travaux se dérouleront de février à novembre 2018 avec un raccordement progressif des sites retenus (443 k€ prévus au BP 18). La première phase du projet concerne le secteur Sud de la ville, avec des interventions sur la rue Jean Wiener, la place Etienne Grappe, le Rond-Point Nelson Mandela, les abords du gymnase Colette Besson et du secteur Verlaine, avec une liaison vers le Parc Jo Blanchon.
La seconde phase du projet vient compléter la première avec, au nord, le lien vers les abords de la mairie et, à l'arrière du bâtiment, le carrefour avenue Benoît Frachon, les abords de la place Lucie Aubrac puis de l'autre coté jusqu'au chemin de fuite du carrefour Gabriel Péri / Rocade sud, et enfin au sud le lien vers le secteur Paul Bert.
Cet investissement bénéficie d'une subvention du ministère de l'Intérieur à hauteur de 182,6 k€ dont 155,2 k€ au BP 18.

## 3.5. Vie sociale et citoyenneté

L'opération de réhabilitation et extension du **groupe scolaire Henri Barbusse** arrive à sa fin. Celle-ci a démarré fin 2013. Ce projet a constitué une opération "tiroir" qui s'est achevée avec la mise en service des locaux de l'élémentaire et la restauration à la rentrée de septembre 2017.

Le projet de mise aux normes de sécurité incendie et accessibilité du **groupe scolaire Paul Vaillant-Couturier** s'inscrit dans la continuité des actions engagées par la ville au travers du schéma directeur des établissements scolaires, qui vise à mettre en adéquation le patrimoine scolaire au regard :

- des projections d'évolution de la population sur chaque secteur,

- de la sectorisation scolaire avec l'identification des équipements structurants,
- de l'évolution des besoins pédagogiques, scolaires et périscolaires,
- des nécessaires mises aux normes réglementaires,
- de l'état des bâtiments et des équipements techniques.

Les enjeux majeurs du présent projet sont la mise aux normes de sécurité incendie ainsi que les travaux de mise aux normes d'accessibilité dans le respect de l'agenda d'accessibilité programmée du patrimoine communal. À cela s'ajoutent des travaux indispensables de grosse maintenance dans le cadre de l'entretien et la préservation du patrimoine. Ils portent principalement sur le remplacement des menuiseries extérieures et sur la réfection de la toiture de la zone élémentaire. L'équipe de maîtrise d'œuvre de l'opération a démarré les études et les premiers travaux se dérouleront en été 2018 (543 k€ prévus au BP 18). Ils seront suivis par une seconde phase de travaux en été 2019.

Le projet de mise aux normes de sécurité incendie, accessibilité et extension de la capacité d'accueil de **l'élémentaire Joliot-Curie** s'inscrit également dans la continuité des actions engagées au travers du schéma directeur des établissements scolaires. Il consiste à procéder à la mise aux normes de sécurité incendie et d'accessibilité des locaux existants, puis dans la seconde phase à procéder à l'extension de la capacité d'accueil de l'établissement avec la construction de trois nouvelles salles de classe dans la cour de l'école. L'équipe de maîtrise d'œuvre de l'opération a été retenue et a démarré les études courant novembre 2017. Après des études en 2018 (31 k€), une première phase de travaux est programmée en été 2019, puis la seconde phase à partir du printemps 2020, avec un chantier partiellement en site occupé.

## 3.6. Maintien d'un patrimoine de qualité

Afin de permettre la poursuite du fonctionnement de l'établissement, tout en maîtrisant les dépenses, le projet de remise à niveau des conditions d'usage du **gymnase Voltaire** a été réfléchi en 2016 dans le cadre d'un programme pluriannuel de grosse maintenance, avec des interventions priorisées par niveau d'urgence. En 2017, une étude complémentaire a été lancée, afin d'évaluer d'une part le surcoût d'une réhabilitation avec amélioration énergétique allant au-delà de la réglementation thermique en vigueur (permettant d'engager une démarche de demande de subvention), et d'autre part le surcoût est les conditions de modification du classement ERP (Établissement recevant du public) afin d'ajouter une activité associative autre que sportive au gymnase. Le projet retenu, à hauteur de 2,2 M€ correspond au programme d'amélioration énergétique et l'ajout d'une activité de "manifestations associatives" dans la salle (80 k€ prévus au BP 18). Il devrait bénéficier d'un important cofinancement régional notamment dans le cadre de l'Anru.

La construction de vestiaires pour **le stade Auguste Delaune** a fait l'objet de plusieurs études et d'un travail approfondi avec le district de l'Isère afin de définir un programme permettant d'obtenir l'homologation du stade. Les études débouchent sur une proposition de construction de vestiaires en structure modulaire, de gamme intermédiaire, permettant de répondre aux besoins et aux exigences en matière de pérennité dans le temps de l'équipement. Le projet démarrera en janvier 2018 avec le recrutement de l'équipe de concepteurs (architectes et bureaux d'études) pour une mise en service envisagée en septembre 2019 (31 k€ prévus au BP 18, coût global 540 k€).

Après le remplacement de la centrale de traitement d'air en 2015, la remise à niveau du parquet de la salle en 2016, le programme d'actions sur la salle de **L'heure bleue** s'est poursuivi en 2017 avec une étude en vue du remplacement de la chaufferie gaz qui alimente l'établissement. Dans le cadre de l'étude, différentes solutions de remplacement ont été réfléchies et c'est la solution mixte bois/gaz qui a été retenue. La production de chaleur principale sera réalisée au bois et une seconde chaudière gaz viendra assister l'installation au bois à certaines périodes de l'année, notamment en inter-saison. Les travaux se dérouleront pendant l'été 2018 lors

de la fermeture au public de l'établissement (190 k€ prévus au BP 18 ) et précèderont les investissements "son et lumière" de 2019.

## 3.7. Moyens des services

L'enveloppe allouée à la **maintenance courante du patrimoine** a été augmentée pour 2018 afin de répondre plus largement aux différentes demandes des usagers des bâtiments pour des travaux divers d'entretien et d'amélioration, tels que des aménagements de sanitaires, des petites réfections de menuiseries, des installations d'occultation solaire, des remplacements de volets roulants...
L'enveloppe allouée à la **grosse maintenance du patrimoine** subit quant à elle une baisse de 5 %, rendue possible notamment par le transfert de travaux de toiture (gymnase Voltaire et élémentaire Paul Vaillant-Couturier) sur les opérations correspondantes et plus globalement par les efforts des années précédentes. Ceci permet de maîtriser l'enveloppe budgétaire pour l'année 2018.

**Dans le cadre de la gestion du parc auto**, la ville poursuit la mutualisation et l'optimisation de son parc automobile pour respecter les nouvelles réglementations, présentes ou à venir, tout en continuant d'en maîtriser les coûts et d'assurer le confort et la sécurité des agents. L'enveloppe de renouvellement des véhicules est de nouveau diminuée en 2018, avec un objectif fixé dans la note de cadrage à - 15 % et une proposition de réduction plus importante correspondant à une dépense inscrite à 200 k€ (soit - 34 %). Les acquisitions annuelles en 2018 se répartiront de la façon suivante : 50 % de véhicules électriques, 40 % de véhicules à essence et 10 % de véhicules diesel. Le dispositif de rajeunissement du parc des véhicules les plus anciens est maintenu.
Par ailleurs, la stratégie d'achat et de gestion du parc évolue pour répondre aux enjeux d'évolution économiques, environnementales et sociétales. En effet, afin d'avoir une meilleure réactivité sur le court terme face aux incertitudes, des alternatives de mixité alliant achat et location sont proposées dès 2018. La ville, actuellement propriétaire de deux autocars, assure le transports des activités menées par la Direction éducation enfance jeunesse (DEEJ). Or, les deux autocars doivent être renouvelés en 2018 et 2020 et l'investissement d'un autocar représente à lui seul 240 k€. Pour 2018, l'option retenue est donc de louer un autocar durant 24 mois (cette dépense sera inscrite en fonctionnement).
Par ailleurs, afin de lisser les inscriptions budgétaires et d'avoir une vision pluriannuelle de l'équipement du parc auto, il est prévu d'inscrire la dépense du parc auto en AP/CP.

# 4 - Le budget annexe Mon Ciné

L'équilibre du budget annexe du cinéma se présente tel que ci-dessous :
La hausse de 6.66 % des charges à caractère général du BP 2018 / au BP 2017 s'explique principalement par la prévision de deux séances de plein air supplémentaires (et deux prestataires différents) et la prévision, à la hausse, d'interventions et de menus frais de réceptions pour des soirées thématiques. Enfin, les frais d'assurances responsabilité civile et les frais de transport pour le dispositif Le cinéma 100 ans de jeunesse sont en hausse.

Les charges de personnel en revanche sont en baisse de près de 10 % et s'expliquent notamment par les points suivants :

- 1 poste d'emploi d'avenir budgété (et non pourvu) en 2017 non reconduit en 2018 : - 23,5 k€,
- la réduction de l'enveloppe des temporaires pour remplacements de titulaires absents (-5,8 k€) notamment du fait de la pérennisation prévue d'un agent en 2018.

Du fait de la baisse du besoin d'équilibre, la subvention du budget principal a pu être diminuée. À noter également la forte baisse des dépenses d'investissement après une année 2017 marquée par l'Ad'AP.

| DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT | | 2017 | 2018 | 2017-18 |
|---|---|---|---|---|
| 011 | Charges à caractère général | 126 322 | 134 735 | 6,66% |
| 012 | Charges de personnel | 284 018 | 255 754 | -9,95% |
| 65 | Autres charges de gestion courante | 1 710 | 1 800 | 5,26% |
| 67 | Charges exceptionnelles | 100 | 100 | 0,00% |
| | **DRF** | **412 150** | **392 389** | **-4,79%** |
| 042 | Dotation aux amortissements | 23 866 | 22 643 | -5,13% |
| 023 | Virement à la section d'invt | 186 | 1 334 | 618,01% |
| | **TOTAL DF** | **436 202** | **416 366** | **-4,55%** |
| Épargne brute | | 16 266 | 16 191 | |
| Épargne nette | | 16 266 | 16 191 | |

| DÉPENSES D'INVESTISSEMENT | | 2017 | 2018 | 2017-18 |
|---|---|---|---|---|
| 040 | Dotation aux amortissements (sub) | 7 786 | 7 786 | 0,00% |
| 21 | Investissement | 227 594 | 36 331 | -84,04% |
| 21 | Réinscription de reports | 3 917 | - | |
| | **TOTAL** | **37 420** | **239 297** | |

| RECETTES DE FONCTIONNEMENT | | 2017 | 2018 | 2017-18 |
|---|---|---|---|---|
| 70 | Produits des services | 98 510 | 100 820 | 2,34% |
| 74 | Sub du budget principal | 288 061 | 270 000 | -6,27% |
| 74 | Dotations, subventions | 29 400 | 26 260 | -10,68% |
| 75 | Autres produits de gestion courante | 12 445 | 11 500 | -7,59% |
| | **RRF** | **428 416** | **408 580** | **-4,63%** |
| 042 | Dotation aux amortissements (sub) | 7 786 | 7 786 | 0,00% |
| | | | | |
| | **TOTAL RF** | **436 202** | **416 366** | **-4,55%** |

| RECETTES D'INVESTISSEMENT | | 2017 | 2018 | 2017-18 |
|---|---|---|---|---|
| 040 | Dotation aux amortissements | 23 866 | 22 643 | -5,13% |
| 021 | Virement de la SF | 186 | 1 334 | 618,01% |
| 16 | Emprunt d'équilibre | 215 245 | 20 140 | -90,64% |
| | **TOTAL** | **239 297** | **44 117** | **-81,56%** |

Réalisation : Service financier / Direction de la communication de la ville de Saint-Martin-d'Hères • Décembre 2017